

Assemblée Générale Ordinaire

10 mai 2022

Patrick Kron – Président du Conseil d'Administration

Alessandro Dazza – Directeur Général

Sébastien Rouge – Directeur Financier

Frédérique Berthier – Directrice juridique et Secrétaire du Conseil d'Administration

Avertissement

Des informations plus complètes sur Imerys peuvent être obtenues sur son site Internet (www.imerys.com), rubrique Information Réglementée, notamment dans son Document d'Enregistrement Universel déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 22 mars 2022 sous le numéro No D.22-0131. Imerys attire l'attention des investisseurs sur le chapitre 2 "Facteurs de risques et Contrôle Interne" de son Document d'Enregistrement Universel.

Le présent document contient des prévisions et des informations prospectives. Les investisseurs sont alertés sur le fait que ces prévisions et informations prospectives sont soumises à de nombreux risques et incertitudes (difficilement prévisibles et généralement en dehors du contrôle d'Imerys), qui peuvent impliquer que les résultats et développements effectivement réalisés diffèrent significativement de ceux qui sont exprimés ou induits.

Crédits photographiques: Photothèque Imerys, Droits Réservés, xxx.

Hommage à Ulysses Kyriacopoulos



Ulysses Kyriacopoulos (1952 - 2022)

1	Faits marquants et résultats annuels 2021	5
2	Résultats du 1^{er} trimestre 2022 et perspectives	20
3	Proposition de dividende	24
4	Présentation des résolutions	26
5	Rapports des Commissaires aux Comptes	51
6	Réponses aux Questions	54
7	Vote des résolutions	55



Faits marquants 2021

Alessandro Dazza – Directeur Général

Faits marquants - Solide performance financière en 2021

Croissance organique à deux chiffres

+ 15,6 %

- + 15,6 % de croissance organique par rapport à 2020
- Reprise sur la plupart des marchés en dépit de perturbations de la chaîne d'approvisionnement et d'une pression inflationniste sur les coûts
- Solide performance commerciale, gains de parts de marché

EBITDA courant supérieur aux prévisions¹

761 M€

- Augmentation de 21 % de l'EBITDA courant par rapport à 2020, soutenue par un bon levier opérationnel
- Augmentation des prix de vente compensant l'impact d'une forte inflation
- Marge de 17,4 %, + 80 pb par rapport à 2020

Forte génération de flux de trésorerie et désendettement

255 M€²

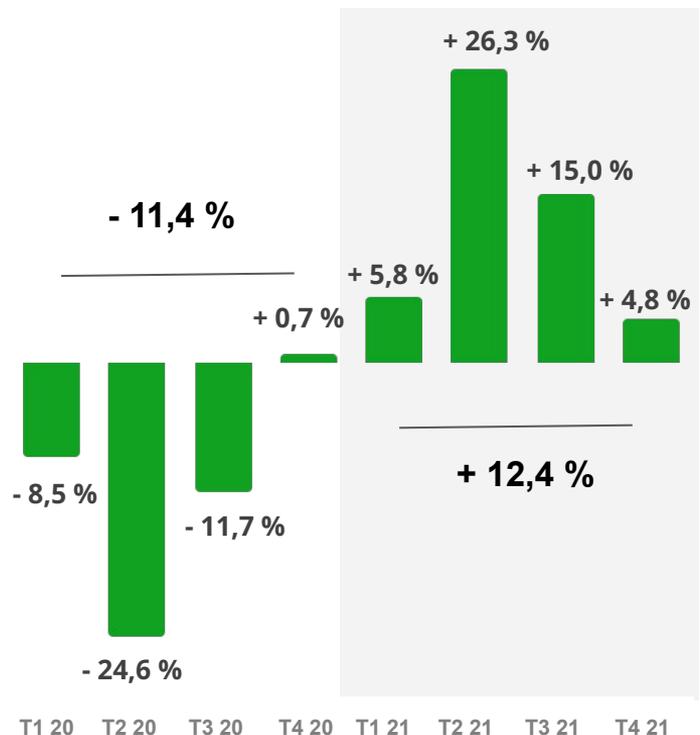
- Bon niveau de génération de trésorerie malgré l'impact sur le besoin en fonds de roulement de la hausse du niveau d'activité
- Dépenses d'investissement plus élevées pour soutenir la croissance future du Groupe
- Amélioration du ratio dette nette / EBITDA courant à 1,9x contre 2,4x fin 2020

(1) Prévisions communiquées le 2 novembre 2021 : EBITDA courant 2021 compris entre 735 million d'euros et 755 million d'euros

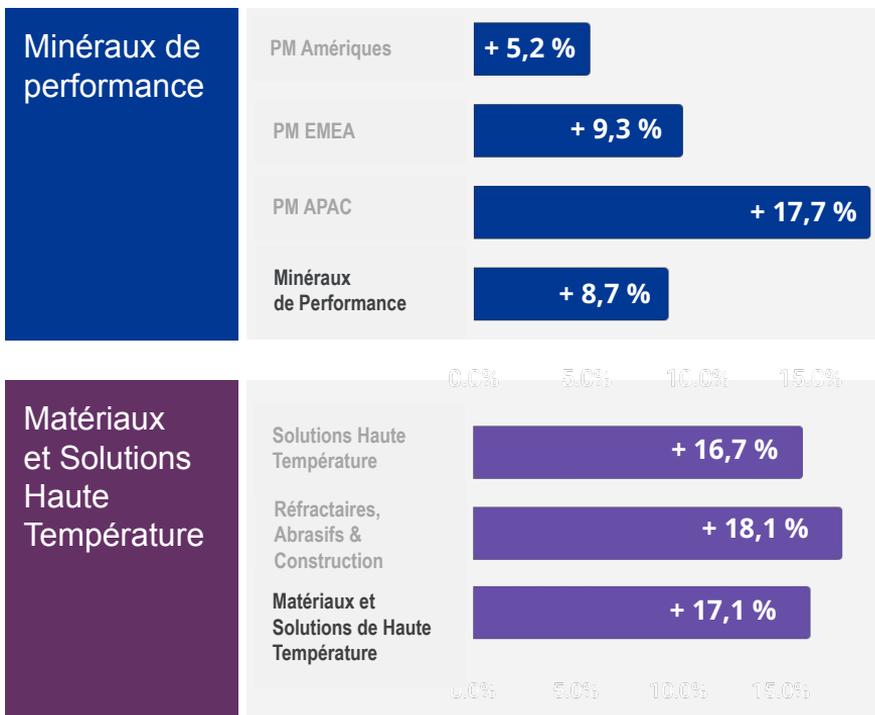
(2) Cash-flow libre opérationnel courant net

Forte croissance des volumes portée par une solide performance commerciale

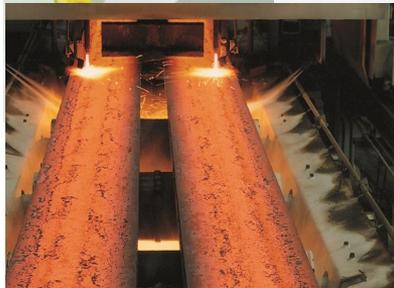
Évolution trimestrielle des volumes (% / N-1)



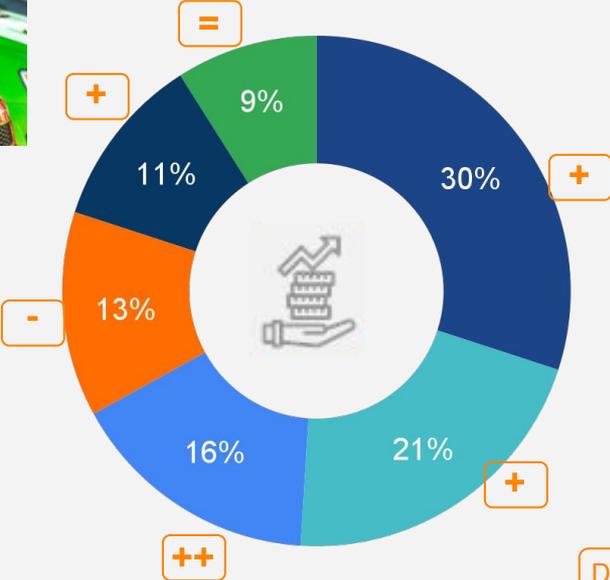
Evolution des volumes par segment (vs. 2020)



Reprise de la plupart des marchés du Groupe



Répartition du chiffre d'affaires par marché



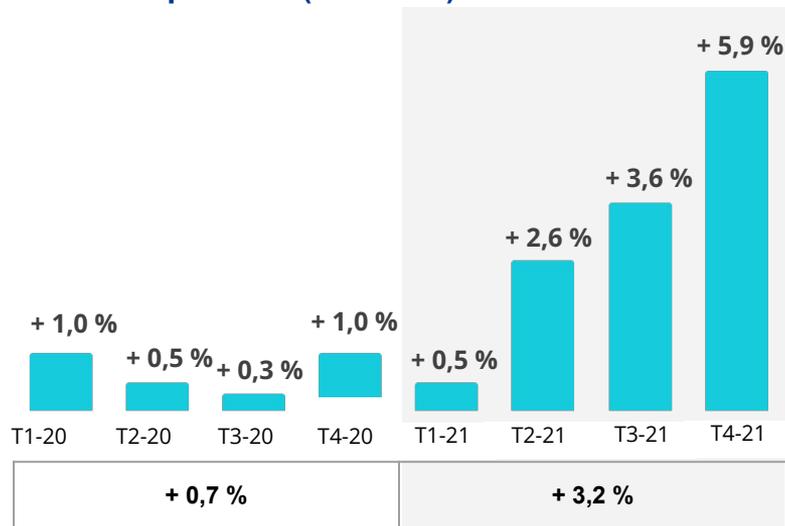
- Construction
- Consommation
- Sidérurgie
- Automobile
- Industrie
- Papier

Dynamique de marché en 2021



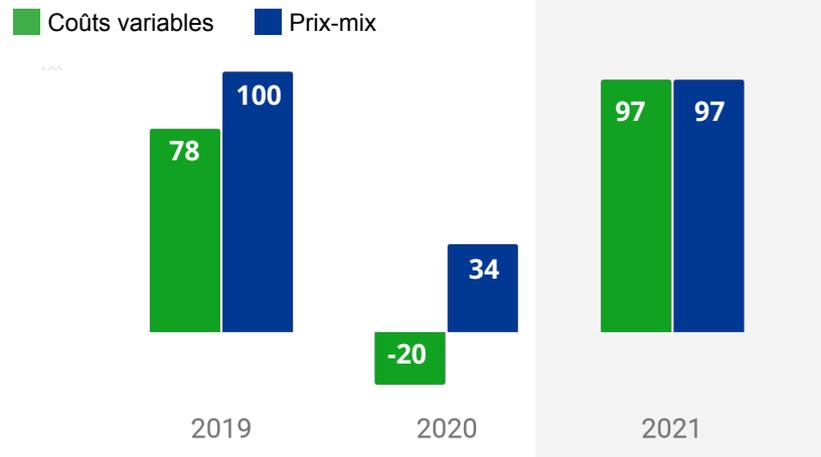
Accélération des hausses des prix de vente pour absorber l'inflation des coûts

Evolution du prix-mix (% vs N-1)



- Accélération des hausses de prix tout au long de 2021
- Augmentations de surcharges spécifiques pour compenser l'inflation (logistique, énergie)
- Passage à une tarification trimestrielle / semestrielle, et non plus annuelle

Contribution du prix-mix à l'EBITDA courant et évolution des coûts variables (M€)



- Pressions sur la logistique et la chaîne d'approvisionnement portant certains coûts à des niveaux records
- Marché tendu pour les produits chimiques et les emballages ; forte inflation sur les coûts de l'énergie - en particulier en Europe - et des matières premières
- Hausse des prix de vente, économies sur les achats et couverture de certains coûts de production pour préserver la rentabilité d'Imerys

Saisir les opportunités grâce à l'innovation

80 nouvelles solutions minérales lancées en 2021

- Objectif de 50 % des nouveaux produits classés comme « SustainAgility solutions » *
- Étiquetage spécifique des produits ayant la meilleure note en matière de développement durable
- Effort particulier sur la recyclabilité des matériaux



Mobilité verte

- Performances accrues des batteries lithium-ion pour véhicules électriques > réduction des émissions de CO2
- Rigidité des plastiques utilisés dans les voitures > allègement des véhicules



Construction durable

- Additifs pour carrelages céramiques grand format > Légèreté des dalles, réduction de la consommation d'énergie
- Nouvel additif anticorrosion dans les revêtements en poudre > Légèreté des enduits décoratifs pour les revêtements de façade



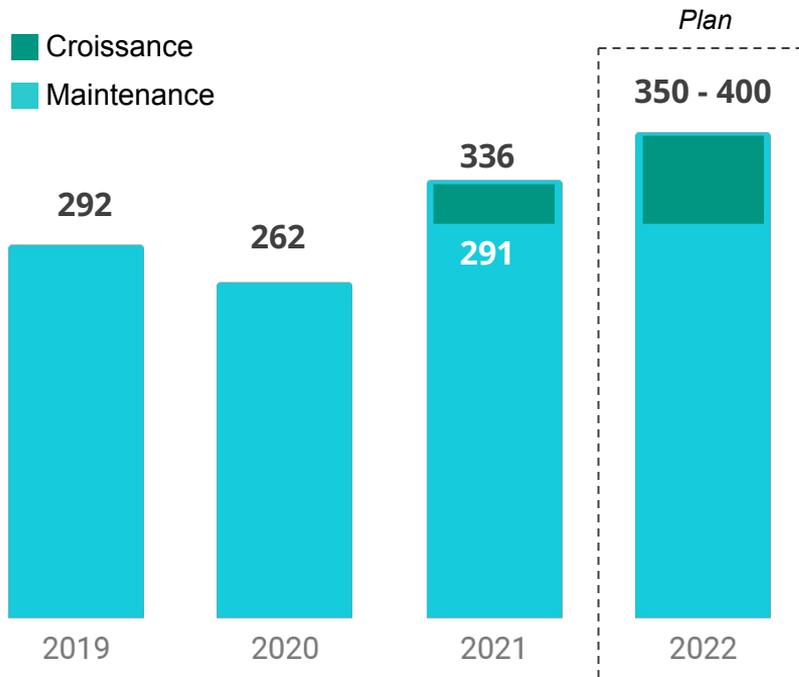
Biens de consommation

- Solutions minérales naturelles pour les cosmétiques > Durabilité
- Solutions naturelles pour le bien-être des animaux > Adsorption de toxines organiques
- Solutions minérales à effet barrière pour récipients en carton > Recyclabilité

* Basé sur l'évaluation des solutions dans le cadre du programme SustainAgility. Une « Solution SustainAgility » est un produit dans une application classée dans les deux catégories les plus exigeantes du référentiel d'évaluation des Solutions SustainAgility (A+ ou A).

Augmentations de capacités de production pour soutenir la croissance future

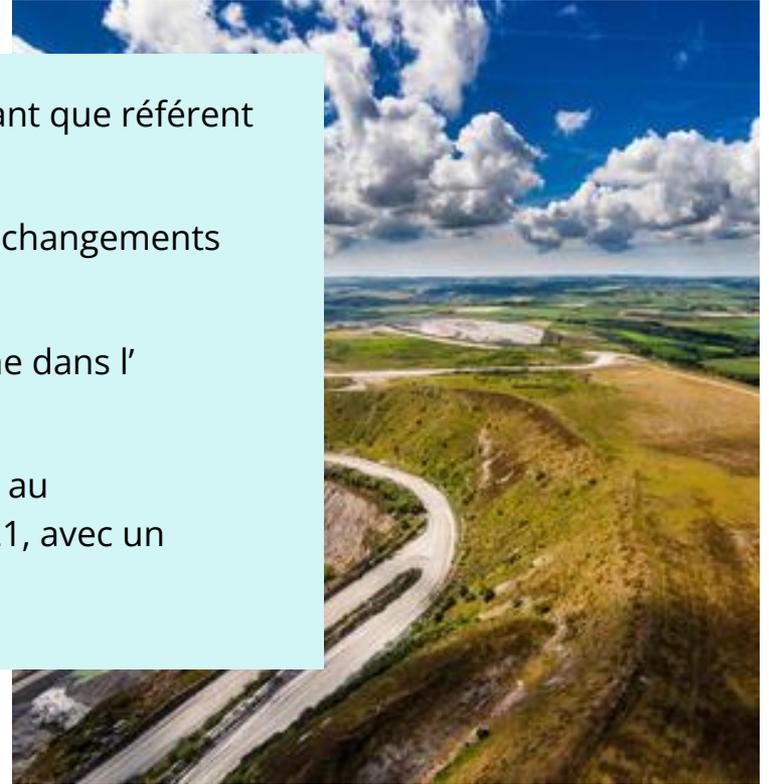
Évolution des investissements payés (M€)



Mobilité verte	<ul style="list-style-type: none">• Nouvelle capacité de production de noir de carbone en Belgique (60 millions d'euros)• Augmentation de 50 % de la capacité de production de graphite synthétique pour batteries Lithium-Ion en Suisse (35 millions d'euros)• Construction d'une usine de solutions minérales pour plastiques en Chine
Innovation	<ul style="list-style-type: none">• Nouveau laboratoire pour minéraux de synthèse
Construction durable	<ul style="list-style-type: none">• Achèvement et mise en service d'une nouvelle usine en Inde pour les liants de spécialités

Nouvelles avancées dans le programme ESG SustainAgility

- Nomination d'un membre du Conseil d'Administration en tant que référent ESG : revue par le Conseil des enjeux ESG deux fois par an
- Analyse des scénarios de risques et d'opportunités liés aux changements climatiques
- Introduction d'un prix interne pour les émissions de carbone dans l'évaluation des projets d'investissement
- Première émission obligataire indexée sur des objectifs liés au développement durable de 300 millions d'euros en mai 2021, avec un coupon annuel de 1 % venant à échéance en 2031

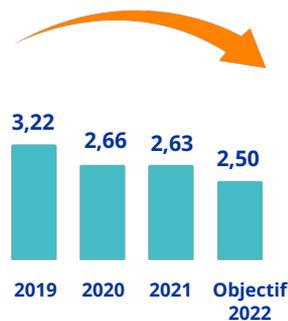


Objectifs ESG conformes à la feuille de route d'Imerys

Sélection d'indicateurs ESG

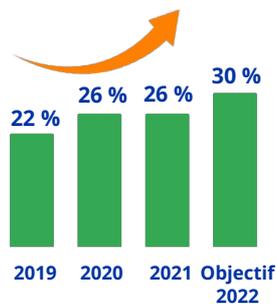
Sécurité

Taux de fréquence des accidents enregistrables ⁽¹⁾



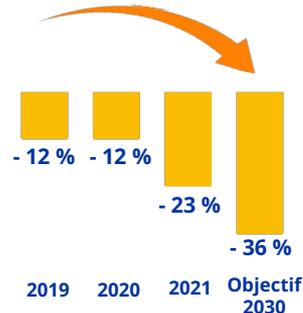
Diversité et inclusion

Proportion de femmes au sein du Senior Management

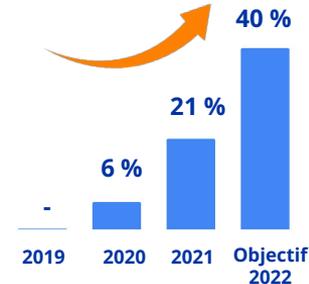


Changement climatique

Chiffre d'affaires (tCO₂ / M€) depuis 2018 ⁽²⁾



Portefeuille de produits mesuré par rapport aux critères ESG



(1) Inclut tout accident sans arrêt de travail, dès lorsqu'un professionnel de santé intervient dans le traitement, même si celui-ci se limite aux premiers secours.

(2) En 2021, Imerys a amélioré la précision de son reporting et mis à jour la méthode de calcul de ses émissions de gaz à effet de serre (GES). Conformément à la politique de recalcul des GES du Groupe rendue publique en mai 2021, audité par Deloitte et disponible sur [Imerys.com](https://www.imerys.com), le Groupe a recalculé l'inventaire des émissions de l'année de référence 2018. Pour faciliter la comparaison, Imerys a également recalculé les données 2019 et 2020. Sur la base des facteurs d'émission et de la nouvelle méthode de calcul, les émissions de GES du Groupe en 2019 et 2020 ont été réduites de -14 % en 2019 et de -15 % en 2020 par rapport à 2018.



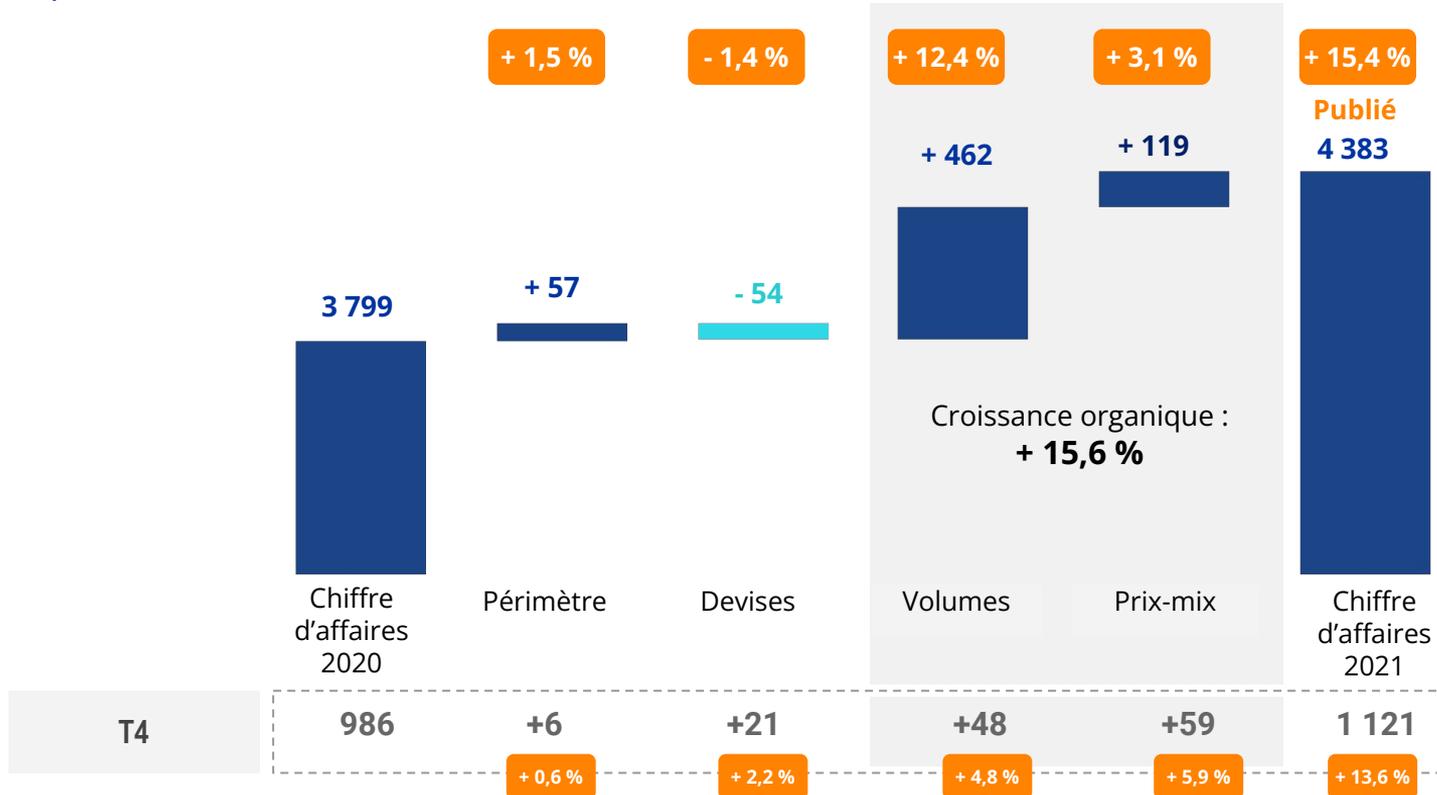


Résultats annuels 2021

Sébastien Rouge – Directeur Financier

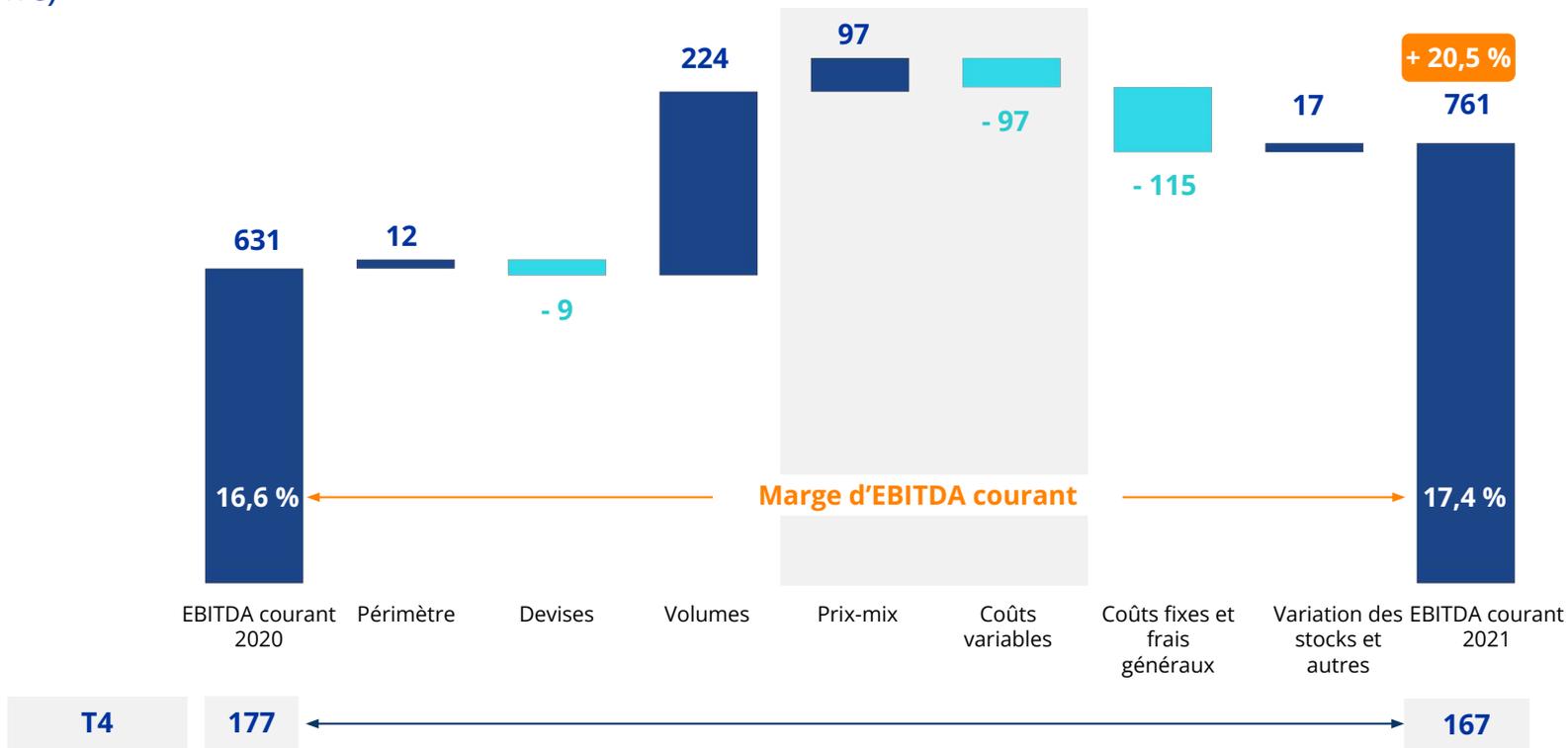
Croissance organique solide : + 15,6 % en 2021

(M€)



EBITDA courant : 761 M€, supérieur aux prévisions pour 2021^(*)

(M€)



(*) Prévisions pour l'exercice 2021 annoncées le 2 novembre 2021: EBITDA courant compris entre 735 M€ et 755 M€

Résultat courant net en progression de 72 %

(M€)	2020	2021	Variation
EBITDA courant	631	761	+ 20,5 %
Résultat opérationnel courant	299	452	+ 51,5 %
Résultat financier courant	(61)	(40)	-
Impôts courants	(66)	(111)	-
Taux d'imposition courant	27,8 %	27,0 %	-
Intérêts minoritaires	(4)	(13)	-
Résultat courant net, part du Groupe	167	288	+ 72,4 %
Autres produits et charges nets	(137)	(48)	-
Résultat net, part du Groupe	30	240	-
Résultat courant net, par action, part du Groupe (en euros)⁽¹⁾	2,03€	3,40€	+ 67,5 %

- Forte hausse du résultat opérationnel courant
- Réduction des frais financiers

(1) Nombre moyen pondéré d'actions en circulation : 84 689 581 en 2021 à comparer à 82 168 061 en 2020.

Génération de cash flow solide

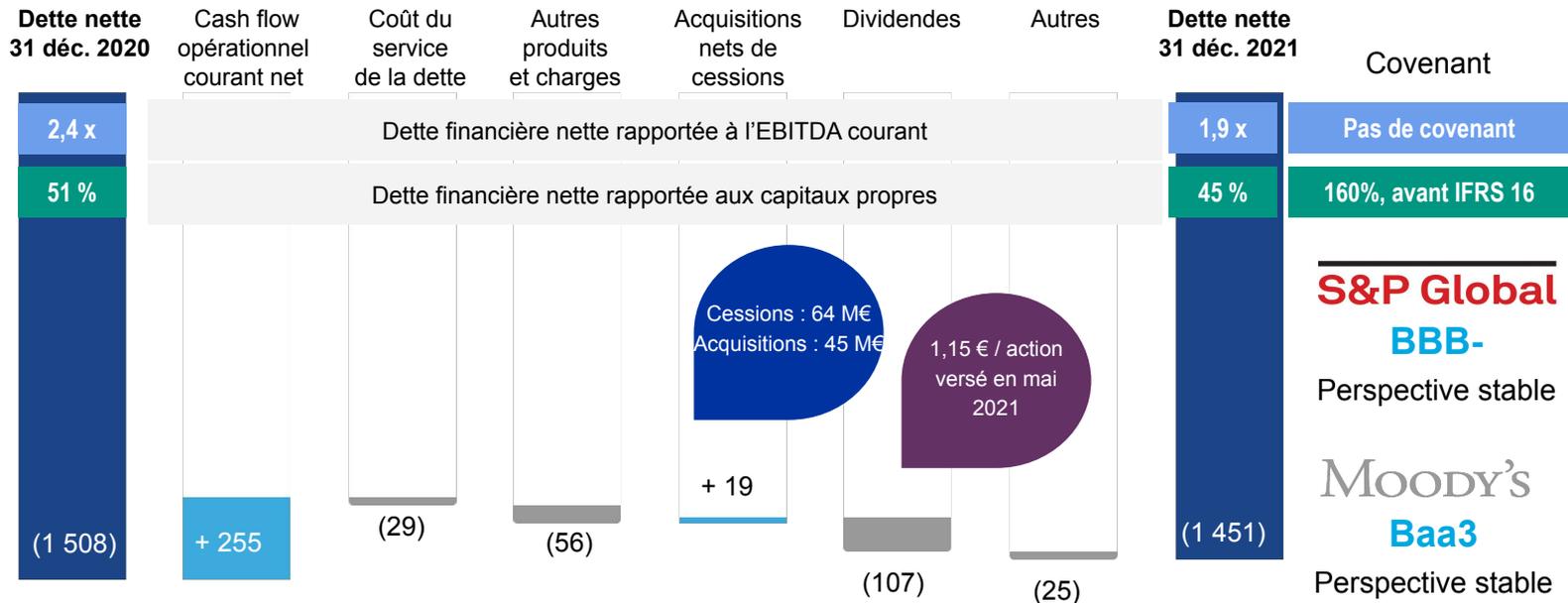
(M€)	2020	2021
EBITDA courant	631	761
Marge d'EBITDA courant	16,6 %	17,4 %
Augmentation (-) / Diminution (+) du BFR opérationnel	75	(19)
Impôt notionnel sur le résultat opérationnel courant	(83)	(122)
Autres	36	6
Cash flow opérationnel courant net (avant investissements industriels)	659	626
Investissements payés	(262)	(336)
Droit d'utilisation des actifs (IFRS 16)	(23)	(34)
Cash-flow libre opérationnel courant net	373	255

Bonne maîtrise du besoin en fonds de roulement, en pourcentage du chiffre d'affaires



Situation financière saine

Evolution de l'endettement net (M€)





2

Résultats du 1^{er} trimestre 2022 et perspectives

Alessandro Dazza – Directeur Général

Solide performance au premier trimestre 2022

- Chiffre d'affaires de **1,2 milliard d'euros** (+ 14,4 % par rapport à l'année dernière)
- Maintien d'une **bonne dynamique de croissance du chiffre d'affaires** dans un contexte difficile
- Effet **prix positif : + 12 %** par rapport à l'année dernière, dans un environnement fortement inflationniste
- Prix de vente et gestion des coûts permettant de faire progresser **l'EBITDA courant à 189 million d'euros** (+ 3,4 % par rapport à l'année dernière)
- Résultat courant net de 76 million d'euros (+ 3,9 % par rapport à l'année dernière)



Point sur la crise en Ukraine

- Chiffre d'affaires 2021 en Ukraine de 20 M€
- Suspension de la production des **deux sites industriels** du Groupe en Ukraine
- Engagement à **soutenir financièrement et matériellement les 240 employés du Groupe** (relocalisation, transport, logement temporaire et assistance logistique)
- Étroite **collaboration avec la Croix Rouge**, afin d'apporter une aide humanitaire à la population, ainsi qu'aux collaborateurs du Groupe basés en Ukraine
- Décision de **cesser nos activités en Russie** (environ 50 M€ de CA en 2021), pays dans lequel Imerys n'a aucun actif industriel



200 000 € de dons au Comité international de la Croix-Rouge de la part d'Imerys et de ses salariés

- Persistance d'une inflation élevée, environnement économique et géopolitique incertain
- Maintien de la priorité accordée à la discipline en matière de prix de vente et au contrôle rigoureux des coûts
- Alors que les perspectives macroéconomiques mondiales sont revues à la baisse, le potentiel de croissance à long terme du Groupe reste intact, soutenu par :
 - les nouveaux projets d'investissement dans des marchés à croissance rapide
 - la gestion active du portefeuille d'activités
 - la transition écologique en cours, qui verra le remplacement progressif des produits les moins respectueux de l'environnement par des solutions à base de minéraux naturels

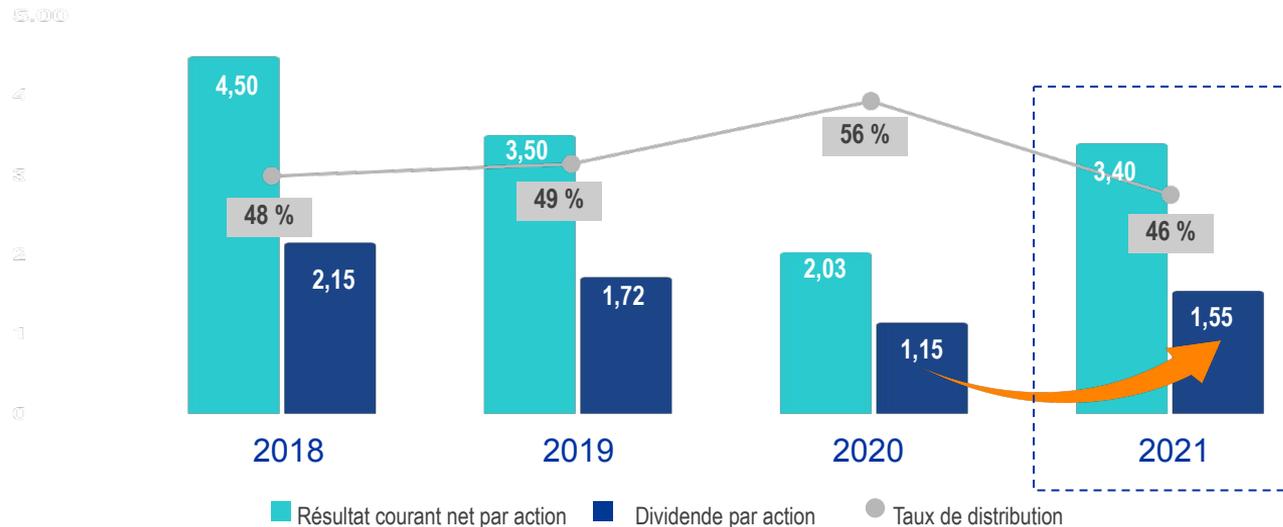


Proposition de dividende

Patrick Kron – Président du Conseil d'Administration

Dividende de 1,55 € par action, en hausse de 35 % par rapport à 2020

Évolution du dividende, du résultat courant net par action (€) et du taux de distribution (%)



Confiance dans les fondamentaux du Groupe

4

Présentation des résolutions

Frédérique Berthier – Directrice juridique et Secrétaire du Conseil d'Administration

Marie-Françoise Walbaum – Présidente du Comité des Nominations et du Comité des Rémunérations

Ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire

1. approbation de la gestion et des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2021
2. approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2021
3. affectation du résultat et détermination du dividende au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021
4. rapport spécial des Commissaires aux comptes visé à l'article L. 225-40 du Code de commerce
5. approbation de la politique de rémunération du Président du Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2022
6. approbation de la politique de rémunération du Directeur Général au titre de l'exercice 2022
7. approbation de la politique de rémunération des membres du Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2022
8. approbation des éléments relatifs à la rémunération 2021 des mandataires sociaux visés à l'article L. 22-10-9 I du Code de commerce
9. approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature, versés au cours de l'exercice 2021 ou attribués au titre du même exercice, au Président du Conseil d'Administration
10. approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature, versés au cours de l'exercice 2021 ou attribués au titre du même exercice, au Directeur Général
11. renouvellement du mandat d'Administrateur de Monsieur Ian Gallienne
12. renouvellement du mandat d'Administrateur de Madame Lucile Ribot
13. nomination de Monsieur Bernard Delpit, en tant que nouvel Administrateur
14. nomination de Monsieur Laurent Raets, en tant que nouvel Administrateur
15. renouvellement du mandat de la société Deloitte & Associés en qualité de Commissaire aux comptes
16. nomination de la société PricewaterhouseCoopers Audit en qualité de Commissaire aux comptes
17. achat par la Société de ses propres actions
18. pouvoirs pour formalités



Comptes 2021 et dividende

Résolutions 1 à 3 : Comptes 2021, affectation du résultat et détermination du dividende

- Approbation de la gestion et des comptes sociaux (*résolution 1*) et consolidés (*résolution 2*) de l'exercice 2021
- Affectation du résultat et détermination du dividende 2021 (*résolution 3*)

Bénéfice de l'exercice 2021	131 032 874,92 €
Report à nouveau	+ 604 391 373,21 €
Réserve légale	Non applicable
Total distribuable	= 735 424 248,13 €
Versement d'un dividende de 1,55 € par action , soit sur la base des 84 940 955 actions existantes au 31 décembre 2021	- 131 658 480,25 €
Solde au report à nouveau	= 603 765 767,88 €



Conventions Réglementées

Résolution 4 : Conventions et engagements réglementés conclus par la Société

- ❑ Rapport spécial des Commissaires aux Comptes :
 - Aucune convention ou aucun engagement réglementé n'a été conclu par la Société au cours de l'exercice 2021
 - Aucune convention réglementée ou aucun engagement conclu par la Société au cours d'un exercice précédent, et déjà approuvé par l'Assemblée Générale, ne s'est poursuivi en 2021



Rémunération des Mandataires Sociaux (*say on pay*)

- **Votes *ex-ante* sur les politiques de rémunération 2022**
- **Votes *ex-post* sur les rémunérations 2021**

Politiques de rémunération des mandataires sociaux -

Principes relatifs à la détermination, la révision et à la mise en œuvre

- ❑ Les **politiques de rémunération sont arrêtées annuellement par le Conseil d'Administration**, sur proposition du Comité des Rémunérations et sont, le cas échéant, revues en cours d'année. Elles sont soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale
- ❑ Les politiques se doivent d'être **respectueuses de l'intérêt social** et de **contribuer à la stratégie commerciale** ainsi qu'à la **pérennité de la Société**
Le Conseil veille notamment à :
 - l'adéquation des politiques à la performance et l'implication attendue des mandataires sociaux
 - l'alignement des politiques, notamment de toute rémunération variable et rémunération à long terme, avec la performance et la stratégie de la Société
 - la compétitivité des politiques avec les meilleures pratiques de marché
 - la pertinence des politiques au vu des conditions de rémunération et d'emploi des salariés de la Société
- ❑ Les politiques sont **applicables à tous les mandataires sociaux (actuels et futurs)** jusqu'à leur possible modification, sous réserve, en cas de circonstances exceptionnelles, d'une possible dérogation qui serait temporaire, conforme à l'intérêt social et nécessaire pour garantir la pérennité ou la viabilité de la Société, relative aux seuls éléments de rémunération variable et rémunération en actions des dirigeants mandataires sociaux
- ❑ Les politiques de rémunération en vigueur et l'ensemble des éléments s'y rapportant sont disponibles sur le site internet de la Société conformément à la réglementation

Politiques de rémunération des mandataires sociaux - Contenu des Politiques 2022

- ❑ Les **politiques de rémunération 2022 reprennent les mêmes structures et composantes** que celles prévues par les **politiques 2021** précédemment approuvées par l'Assemblée Générale du 10 mai 2021
Sous réserve des éléments suivants :
 - S'agissant du **Président du Conseil d'Administration** : le montant de la **rémunération fixe annuelle brute** a été **portée** de 250 000 euros à **400 000 euros**, afin de l'aligner avec les pratiques de marché observées
 - S'agissant du **Directeur Général** : la **modification de l'un des critères quantifiables liés à la performance économique**, le **renforcement de la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance** dans l'évaluation de sa performance annuelle, eu égard à l'importance de ces sujets dans la stratégie du Groupe ainsi que la **prolongation** de 18 mois du bénéfice d'un **logement de fonction**
 - S'agissant des membres du **Conseil d'Administration** (autres que le Président) : la mise en place (i) d'une **rémunération fixe annuelle** au bénéfice de l'**Administrateur Référent ESG**, afin de refléter le rôle croissant de celui-ci au sein du Conseil et (ii) d'une **rémunération variable** au titre de la **participation** des membres du Conseil à la **session stratégique annuelle** organisée au sein du Comité Stratégique
- ❑ Les politiques de rémunération 2022 ont été arrêtées par le Conseil d'Administration le 16 février 2022, suivant les recommandations du Comité des Rémunérations, et sont soumises aux votes *ex-ante* de la présente Assemblée Générale
- ❑ **L'ensemble des éléments se rapportant à la détermination des politiques de rémunération ainsi qu'à leur contenu est détaillé dans le Document d'Enregistrement Universel 2021** (Chapitre 4 - Gouvernement d'Entreprise) et fait partie intégrante du Rapport sur le Gouvernement d'Entreprise

Résolution 5 : Politique de rémunération 2022 du Président du Conseil d'Administration

	Président du Conseil - Patrick Kron
Rémunération fixe annuelle	<p>La partie fixe de la rémunération est déterminée en fonction de l'expérience et du niveau de responsabilité au jour d'entrée en fonction du Président du Conseil puis revue chaque année en vue de s'assurer qu'elle est en ligne avec les pratiques du marché concernant des entreprises comparables.</p> <p>Lors de sa réunion du 16 février 2022, sur recommandations du Comité des Rémunérations, le Conseil d'Administration a décidé de porter le montant de la rémunération fixe annuelle brute du Président de 250 000 euros à 400 000 euros au titre de l'année 2022.</p> <p>En effet, le Conseil a, après avoir constaté, avec l'aide d'un consultant externe, que le niveau de rémunération du Président du Conseil issu de la politique de rémunération 2021 (soit 250 000 euros brut) était significativement en deçà de la médiane observée sur le marché (étant précisé que l'analyse de marché a été réalisée sur un panel constitué de 23 sociétés comparables à Imerys et ayant une gouvernance duale), décidé d'aligner ladite rémunération avec les pratiques de marché observées afin de refléter son expérience et les responsabilités attachées à sa fonction.</p>
Rémunération variable annuelle	Non applicable
Rémunération variable pluriannuelle	Non applicable
Avantages en nature	Non applicable
Indemnité de fin de contrat	Non applicable
Indemnité de non-concurrence	Non applicable
Engagements de retraite	Non applicable
Rémunération à long terme sous forme de titres	Non applicable
Rémunération des membres du Conseil (anciens jetons de présence)	Non applicable
Éléments exceptionnels*	<ul style="list-style-type: none"> • Rémunération exceptionnelle. Le Conseil peut attribuer une rémunération exceptionnelle à raison de prestation ou mission particulière qui serait confiée au Président du Conseil, dont les conditions et modalités d'application seront déterminées le moment venu par le Conseil, sur recommandations du Comité des Rémunérations. Cette rémunération sera en numéraire. • Indemnité de prise de fonction. Le Conseil peut attribuer une indemnité de prise de fonction à un futur Président du Conseil au vu de la personne qui serait en cause, dont les conditions et modalités d'application seront déterminées par le Conseil, sur recommandations du Comité des Rémunérations.

* Rémunération exceptionnelle ou indemnité de prise de fonction, si les circonstances le justifient. Au 16 février 2022, le Conseil d'Administration n'a pas décidé d'octroyer de rémunération exceptionnelle à Patrick Kron.

Résolution 6 : Politique de rémunération 2022 du Directeur Général

	Directeur Général - Alessandro Dazza
Rémunération fixe annuelle	800 000 €
Rémunération variable annuelle	<p>Le montant de la rémunération variable sera déterminé par le Conseil d'Administration, courant 2023, en fonction :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Critères quantifiables liés à la performance économique : le <i>cash flow</i> libre opérationnel (40 %) et la croissance organique du chiffre d'affaires (20 %) ainsi que - <i>nouveauté 2022</i> - le résultat opérationnel courant (40 %). Le niveau de réalisation attendu de ces critères sera en lien avec les objectifs budgétaires 2022. Les seuils de déclenchement d'un versement ainsi que de plafond maximum applicables sont alignés sur ceux arrêtés pour les membres du Comité Exécutif. • Critères personnels - nouveautés 2022 : Poursuivre le repositionnement stratégique d'Imerys vers les marchés à forte croissance ; accélérer la croissance par des gains de part de marché et des acquisitions ciblées ; investir de manière à favoriser la croissance organique sur les marchés les plus prometteurs ; manager avec efficacité la base de coût d'Imerys dans un contexte inflationniste ; fidéliser et développer les talents clés afin de renforcer le plan de succession du Groupe ; déployer la politique ESG du Groupe, notamment en accélérant la réduction de CO₂ et en progressant en matière de diversité au sein du Comité Exécutif et du <i>Senior Management</i>
Rémunération variable pluriannuelle*	Toute rémunération variable pluriannuelle sera déterminée en fonction de critères quantifiables et/ou personnels fixés par le Conseil. La rémunération variable pluriannuelle n'est versée que lorsque tous les éléments de son calcul sont connus et sous réserve de l'approbation par l'Assemblée Générale des Actionnaires (vote "ex-post").
Avantages en nature	<ul style="list-style-type: none"> • Possibilité de cotiser à la garantie sociale des chefs et dirigeants d'entreprise (type GSC) • Régimes collectifs de prévoyance (dont la couverture invalidité décès) • Logement de fonction mis en place en 2020 pour une durée maximale de 2 ans et - <i>nouveauté 2022</i> - reconduit pour 18 mois au terme des 2 ans (soit jusqu'au 31 juillet 2023) • Voiture de fonction • Frais de santé en vigueur au sein de la Société, de conseil en matière fiscale, d'un bilan de santé annuel.
Indemnité de fin contrat	<ul style="list-style-type: none"> • En cas de départ contraint lié à un changement de contrôle ou à un changement de stratégie ou à un désaccord majeur sur ceux-ci • Indemnité fonction de la performance économique au cours des 3 ans précédant le départ dans la limite de 2 années de rémunération • Aucune indemnité en cas de départ volontaire, droit à la retraite ou faute grave ou lourde.
Indemnité de non-concurrence	<ul style="list-style-type: none"> • Obligation d'une durée de 1 an à compter de la date de cessation des fonctions, le Conseil d'Administration se réservant le droit d'exercer ou non cette clause • Indemnité égale à 1 an de rémunération fixe annuelle et de la moyenne des 2 dernières rémunérations variables annuelles précédant le départ • Aucune indemnité en cas de droit à la retraite
Engagements de retraite	<ul style="list-style-type: none"> • Régimes de retraite supplémentaire à cotisations définies [« Art. 83 »] et [« Art. 82 »] pour un montant équivalent à 5 % de la rémunération fixe annuelle
Rémunération à long terme sous forme de titres	<ul style="list-style-type: none"> • 75 000 actions de performance, soit 0,09 % du capital au 31 décembre 2021 (suivant décisions du Conseil et sous réserve de l'Assemblée Générale de ce jour)
Éléments exceptionnels**	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Rémunération exceptionnelle</u>. Le Conseil peut attribuer une rémunération exceptionnelle à raison de prestation ou mission particulière qui serait confiée au Directeur Général, dont les conditions et modalités d'application seront déterminées le moment venu par le Conseil, sur recommandations du Comité des Rémunérations. Cette rémunération sera en numéraire. • <u>Indemnité de prise de fonction</u>. Le Conseil peut attribuer une indemnité de prise de fonction à un futur Directeur Général au vu de la personne qui serait en cause, dont les conditions et modalités d'application seront déterminées par le Conseil, sur recommandations du Comité des Rémunérations.

* En 2022, le Conseil a décidé de ne pas octroyer de rémunération pluriannuelle (en numéraire) à Alessandro Dazza. ** Rémunération exceptionnelle ou indemnité de prise de fonction, si les circonstances le justifient. Au 16 février 2022, le Conseil d'Administration n'a pas décidé de ne pas octroyer de rémunération exceptionnelle à Alessandro Dazza.

Résolution 7 : Politique de rémunération 2022 des membres du Conseil d'administration

- La politique de rémunération 2022 (hors éventuelle rémunération exceptionnelle) des membres du Conseil d'Administration (autre que le Président du Conseil) sera arrêtée sur la base du **barème suivant** et dans la limite d'un **montant maximum annuel de 1 200 000 €** :

Conseil d'Administration	Vice-Président (s'il en existe un)	<ul style="list-style-type: none"> Rémunération fixe : 30 000 € / an Rémunération variable : 4 000 € / séance (avec présence)
	Tous les membres du Conseil (autre que le Président)	<ul style="list-style-type: none"> Rémunération fixe : 10 000 € / an Rémunération variable : 4 000 € / séance (avec présence)
Comité Stratégique	Président	<ul style="list-style-type: none"> Rémunération fixe : 30 000 € / an
	Tous les membres du Comité	<ul style="list-style-type: none"> Rémunération variable : 3 500 € / séance (avec présence)
	Tous les autres membres du Conseil (autre que le Président)	<ul style="list-style-type: none"> <i>Nouveauté 2022.</i> Rémunération variable : 3 500 € (avec présence) / session stratégique annuelle du Comité Stratégique
Comité d'Audit	Président	<ul style="list-style-type: none"> Rémunération fixe : 30 000 € / an
	Tous les membres du Comité	<ul style="list-style-type: none"> Rémunération variable : 4 000 € / séance (avec présence)
Comité des Nominations	Président	<ul style="list-style-type: none"> Rémunération fixe : 10 000 € / an
	Tous les membres du Comité	<ul style="list-style-type: none"> Rémunération variable : 3 000 € / séance (avec présence)
Comité des Rémunérations	Président	<ul style="list-style-type: none"> Rémunération fixe : 10 000 € / an
	Tous les membres du Comité	<ul style="list-style-type: none"> Rémunération variable : 3 000 € / séance (avec présence)
Administrateur Référent ESG	-	<ul style="list-style-type: none"> <i>Nouveauté 2022.</i> Rémunération fixe : 20 000 € / an

- Il est précisé que la rémunération variable (par séance) est diminuée de moitié en cas de participation par téléphone ou visioconférence. Lorsque le Conseil ou le Comité se réunit par télé- ou visio-conférence, à la demande de son Président ou, le cas échéant, du Secrétaire du Comité, pour des raisons de règles sanitaires en vigueur, le Conseil se réserve la possibilité de ne pas appliquer cet abattement.
- Le Conseil peut décider d'attribuer une rémunération exceptionnelle, à raison de prestation ou de mission particulière qui serait confiée au membre du Conseil concerné.

Résolution 8 : Rapport sur les rémunérations 2021

- En application des dispositions de l'article L. 22-10-34 I du Code de commerce, vous êtes appelés à approuver les **informations mentionnées à l'article L. 22-10-9 I du Code de commerce** qui incluent notamment celles relatives à la **rémunération 2021 de l'ensemble des mandataires sociaux** et aux **ratios d'équité** entre le niveau de rémunération des dirigeants mandataires sociaux et la rémunération moyenne et médiane des salariés de la Société
- Ces informations figurent dans le document d'Enregistrement Universel 2021 (Chapitre 4 - Gouvernement d'entreprise - Section 4.3)

Résolution 9 : Approbation des éléments de rémunération versés ou attribués en 2021 au Président du Conseil d'Administration

- Rappel : Patrick Kron est votre Président du Conseil depuis le 25 juin 2019

RÉMUNÉRATION FIXE BRUTE ANNUELLE	AUTRES ÉLÉMENTS DE RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES DE TOUTE NATURE
Montant attribué en 2021 = 250 000 €	Néant
Montant versé en 2021 = 250 000 €	

Résolution 10 : Approbation des éléments de rémunération versés ou attribués en 2021 au Directeur Général

- ❑ Rappel : Alessandro Dazza est votre Directeur Général depuis le 17 février 2020

RÉMUNÉRATION FIXE	RÉMUNÉRATION VARIABLE ANNUELLE			ACTIONS DE PERFORMANCE	AVANTAGES DE TOUTE NATURE		
Montant attribué pour 2021 = 800 000 € Montant versé en 2021 = 800 000 €	Critères quantitatifs	Poids du critère	Taux de payout	Montant attribué en 2021 = 1 265 000 € soit 158,12 % de la rémunération fixe attribuée / versée en 2021	Montant versé en 2021 = 742 000 € suivant approbation de l'Assemblée Générale des Actionnaires du 10 mai 2021	Nombre d'actions de performance attribué en 2021 = 75 000 Valorisation comptable = 2 331 000 €* 	Valorisation comptable = 108 630 € correspondant notamment au logement de fonction et retraite supplémentaire
	Résultat courant net	40 %	55,0 %				
	Cash flow libre opérationnel	40 %	55,0 %				
	Croissance organique	20 %	27,5 %				
	Critères personnels	Poids	Taux de réalisation (après multiplicateur de 1,15)				
Liés à diverses actions destinées à accélérer la croissance organique ainsi qu'à des actions adaptées afin de faire face à un environnement économique et sanitaire difficile, et au déploiement de la politique ESG d'Imerys ("Sustainability") (en ce inclus des objectifs liés à la sécurité au travail) dans le cadre des priorités stratégiques du Groupe	Taux multiplicateur compris entre 0,8 et 1,2	158,12 %					

* Sur la base d'une valeur de référence de l'action égale à 42,70 €.



Votre Conseil d'Administration

Résolutions 11 à 14 : Composition du Conseil d'Administration

- ❑ Votre Assemblée est informée que **Colin Hall et Paul Desmarais III**, Administrateurs et membres des Comités Stratégique et d'Audit, ont fait part de leur souhait de **démissionner de leur mandat** à compter de ce jour
- ❑ Il est proposé à votre Assemblée de se prononcer sur :
 - **Renouvellement**, pour une durée de 3 ans, du mandat d'Administrateur de :
 - **Ian Gallienne** (11^e résolution)
 - **Lucile Ribot** (12^e résolution)
 - **Nomination**, pour une durée de 3 ans, aux fonctions d'Administrateur de :
 - **Bernard Delpit** (13^e résolution)
 - **Laurent Raets** (14^e résolution)
- ❑ Votre Assemblée est par ailleurs informée qu'à compter et sous réserve de la nomination par votre Assemblée de Laurent Raets en tant qu'Administrateur **Rein Dirx** prendrait les fonctions de **Censeur** au sein du Conseil, suivant décision de **nomination** du Conseil en date du 16 février 2022,
- ❑ Les *Curriculum Vitae* des candidats Administrateurs et Censeur vous sont présentés ci-après
- ❑ L'ensemble des informations requises concernant les Administrateurs dont le renouvellement ou la nomination est proposé à la présente Assemblée sont par ailleurs disponibles dans le Document d'Enregistrement Universel 2021 (Chapitre 4 - Gouvernement d'entreprise - Section 4.1)

Bernard Delpit



Bernard Delpit a plus de trente ans d'expérience professionnelle. Diplômé de Sciences Po Paris et de l'Ecole Nationale d'Administration (ENA), Bernard a effectué sa carrière dans les secteurs public et privé et a occupé différentes positions de direction générale dans des secteurs allant de l'automobile à la banque et actuellement dans l'aéronautique. En 2015, il a rejoint le groupe Safran en tant que Directeur Financier, également en charge de la stratégie et du M&A, et en est Directeur Général Adjoint depuis janvier 2021.

Depuis janvier 2022, il est Directeur Général Adjoint de Groupe Bruxelles Lambert.

- 57 ans
- Nationalité française

Laurent Raets



Diplômé de l'École de commerce Solvay de l'Université Libre de Bruxelles, Laurent Raets débute sa carrière en 2002 au sein du cabinet Deloitte Corporate Finance à Bruxelles (Belgique), en qualité de consultant fusions-acquisitions. En 2006, il rejoint le département Participations de Groupe Bruxelles Lambert en tant qu'analyste pour en devenir le Directeur Adjoint en 2016, puis Partner en 2021.

Administrateur d'Imerys du 29 juillet 2015 au 4 mai 2018, il est nommé Censeur du Conseil d'Administration le 4 mai 2018.

- 42 ans
- Nationalité belge

Rein Dirx



- 29 ans
- Nationalité belge

Rein Dirx est titulaire d'un diplôme en génie minier de l'Université McGill, Montréal (Canada). Il débute sa carrière en 2016 au sein de Bain & Company à Bruxelles (Belgique) en tant que consultant, principalement sur les projets de private equity. En 2019, il rejoint le département Corporate Venture Capital de D'Ieteren Auto, l'importateur du groupe Volkswagen en Belgique, afin de développer des solutions innovantes de mobilité flexible.

En 2020, il rejoint le département dédié aux Investissements de Groupe Bruxelles Lambert en tant que collaborateur et est nommé Investment Principal en 2022.

Votre nouveau Conseil d'Administration

□ Composition du Conseil à l'issue de la présente Assemblée sous réserve de l'adoption des résolutions proposées :

Patrick Kron	Administrateur et Président du Conseil	Administrateur indépendant
Aldo Cardoso	Administrateur, Président du Comité d'Audit et Membre du Comité Stratégique	Administrateur indépendant
Bernard Delpit	Administrateur et Membre du Comité Stratégique	Administrateur non indépendant
Ian Gallienne	Administrateur, Président du Comité Stratégique et Membre du Comité des Nominations et du Comité des Rémunérations	Administrateur non indépendant
Paris Kyriacopoulos	Administrateur et Membre du Comité Stratégique	Administrateur non indépendant
Annette Messemer	Administrateur et Membre du Comité d'Audit, du Comité des Nominations et du Comité des Rémunérations	Administratrice indépendante
Laurent Raets	Administrateur et Membre du Comité d'Audit	Administrateur non indépendant
Lucile Ribot	Administrateur et Membre du Comité d'Audit	Administratrice indépendante
Véronique Saubot	Administrateur, Membre du Comité Stratégique et Administrateur Référent ESG	Administratrice indépendante
Marie-Françoise Walbaum	Administrateur et Présidente du Comité des Nominations et du Comité des Rémunérations	Administratrice indépendante
Dominique Morin	Administrateur et Membre du Comité des Rémunérations	Administrateur représentant les salariés
Carlos Pérez Manuel Fernandes	Administrateur	Administrateur représentant les salariés
Rein Dirkx	Censeur	-

- 10 administrateurs (hors représentants des salariés), avec :
- 4 femmes / 6 hommes, soit une féminisation à hauteur de 40 % du Conseil
 - 6 administrateurs indépendants, soit 60 % des membres du Conseil



Commissaires aux comptes

Résolutions 15 à 16 : Commissaires aux comptes

- ❑ Votre Assemblée est informée que :
 - Le mandat d'**Ernst & Young et Autres** ayant **atteint la durée légale maximum de mandat** de Commissariat aux comptes au sein de la Société, celui-ci n'a pu être présenté au renouvellement
 - Les mandats en qualité de Commissaires aux comptes suppléants des sociétés BEAS et Auditex ne sont pas renouvelés. Il est rappelé que, conformément aux dispositions légales et statutaires applicables, compte tenu du fait que les Commissaires aux comptes, dont la nomination et renouvellement sont envisagés, sont des sociétés pluripersonnelles, la **nomination de Commissaires aux comptes suppléant n'est ni requise ni souhaitée par la Société**
- ❑ **Renouvellement** du mandat de Commissaire aux comptes **de Deloitte & Associés**, pour une durée de 6 exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027 (*15^e résolution*)
- ❑ **Nomination** en qualité de Commissaire aux comptes de la société **PricewaterhouseCoopers Audit**, pour une durée de 6 exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027 (*16^e résolution*)
- ❑ L'ensemble des informations requises concernant les Commissaires aux comptes dont le renouvellement ou la nomination est proposé à l'Assemblée Générale sont disponibles dans le Document d'Enregistrement Universel 2021 (Chapitre 7 - Informations sur la Société et le capital et Chapitre 8 - Assemblée Générale Ordinaire du 10 mai 2022)



Rachat d'actions

Résolutions 17 : Programme de rachat d'actions

- ❑ Proposition de **renouvellement du programme** de rachat d'actions, **à des conditions similaires** au programme en vigueur
 - Objectifs du programme :
 - annulation ultérieure
 - mise en oeuvre et couverture de plans d'options d'achat d'actions et/ou de plans d'attributions gratuites
 - participation des salariés à des plans d'actionnariat
 - remise ou échange des actions à l'occasion de l'exercice de droits ou de l'émission de titres ou de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions Imerys
 - animation du marché dans le cadre d'un contrat de liquidité
 - conservation et remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'opérations de croissance externe (*objectif mentionné désormais de manière expresse*)
 - autre but autorisé
 - Conditions et limites de mise en oeuvre du programme :
 - Durée : 18 mois
 - Quantum :
 - acquisition de 10 % du capital en circulation au 1^{er} janvier 2022 (soit 8 494 095 actions) (ou 5 % dudit capital social s'il s'agit d'actions acquises par Imerys en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport)
 - autodétention à tout moment ne pouvant excéder 10 % du capital
 - Prix : prix maximum d'achat de 85 € par action, pour un montant maximum de 721 998 075 €

5

Rapports des Commissaires aux Comptes

Sébastien Huet - Associé signataire, Ernst & Young et Autres
Au nom du Collège des Commissaires aux Comptes de la Société

Rapports des Commissaires aux comptes sur les comptes 2021

❑ Objectif

- Obtenir une assurance raisonnable sur la sincérité et la régularité des comptes consolidés et les comptes annuels

❑ Opinions sur les comptes : certification sans réserve

- Conformément aux dispositions de la réglementation européenne, nos rapports portent à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques
 - Rapport sur les comptes consolidés :
 - Dépréciations d'actifs immobilisés (y compris *goodwill*)
 - Evaluation des provisions pour démantèlement des sites industriels et réhabilitation des sites miniers
 - Evaluation des conséquences financières liées au litige Talc
 - Rapport sur les comptes annuels :
 - Evaluation des titres de participation

❑ Vérification du rapport de gestion et des autres documents à destination des actionnaires

- Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans la rapport de gestion et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels
- Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce

Rapport spécial sur les conventions et engagements réglementés

- ❑ **Conventions soumises à l'approbation de l'Assemblée**
 - Il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé, à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale
- ❑ **Conventions déjà approuvées par l'Assemblée**
 - Il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé



6

Réponses aux Questions

Patrick Kron – Président du Conseil d'Administration

Alessandro Dazza – Directeur Général

Marie-Françoise Walbaum – Présidente du Comité des Nominations et du Comité des Rémunérations

Sébastien Rouge – Directeur Financier

Frédérique Berthier – Directrice juridique et Secrétaire du Conseil d'Administration



Vote des résolutions

Frédérique Berthier – Directrice juridique et Secrétaire du Conseil d'Administration

Vote des résolutions

- **Résolution 1** : approbation de la gestion et des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2021
- **Résolution 2** : approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2021
- **Résolution 3** : affectation du résultat et détermination du dividende au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021
- **Résolution 4** : rapport spécial des Commissaires aux comptes visé à l'article L. 225-40 du Code de commerce
- **Résolution 5** : approbation de la politique de rémunération du Président du Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2022
- **Résolution 6** : approbation de la politique de rémunération du Directeur Général au titre de l'exercice 2022
- **Résolution 7** : approbation de la politique de rémunération des membres du Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2022
- **Résolution 8** : approbation des éléments relatifs à la rémunération 2021 des mandataires sociaux visés à l'article L. 22-10-9 I du Code de commerce
- **Résolution 9** : approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature, versés au cours de l'exercice 2021 ou attribués au titre du même exercice, au Président du Conseil d'Administration
- **Résolution 10** : approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature, versés au cours de l'exercice 2021 ou attribués au titre du même exercice, au Directeur Général
- **Résolution 11** : renouvellement du mandat d'Administrateur de Monsieur Ian Gallienne
- **Résolution 12** : renouvellement du mandat d'Administrateur de Madame Lucile Ribot
- **Résolution 13** : nomination de Monsieur Bernard Delpit, en tant que nouvel Administrateur
- **Résolution 14** : nomination de Monsieur Laurent Raets, en tant que nouvel Administrateur
- **Résolution 15** : renouvellement du mandat de la société Deloitte & Associés en qualité de Commissaire aux comptes
- **Résolution 16** : nomination de la société PricewaterhouseCoopers Audit en qualité de Commissaire aux comptes
- **Résolution 17** : achat par la Société de ses propres actions
- **Résolution 18** : pouvoirs pour formalités

Merci de votre attention !

Pour plus d'information : www.imerys.com

Ou sur les réseaux sociaux :

 [@imerys](https://twitter.com/imerys)

 www.linkedin.com/company/imerys/

 www.facebook.com/imerysgroup/